



La Facturation SESAM-Vitale et la SCannérisation
des ORdonnances

Guide de démarrage

pour les industriels entrant en SESAM-Vitale

Ce guide s'adresse à vous, industriels souhaitant ajouter à vos solutions métier développées pour les Professionnels de Santé, le ou les services suivants :

- > le service d'élaboration et de télétransmission de factures électroniques sécurisées, autrement appelé la facturation SESAM-Vitale,
- > le service de numérisation et de télétransmission de pièces justificatives numérisées, autrement appelé SCOR (*SCannérisation des ORdonnances*).

Ce guide vous présente la marche à suivre et vous facilite ainsi l'intégration de ces services SESAM-Vitale dans vos solutions métier.

GIE SESAM-Vitale
5, boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72 019 LE MANS Cedex 2
www.sesam-vitale.fr

sesam-vitale



Les 5 étapes

en quelques mots...



Entretien préalable
avec le GIE SESAM-Vitale



Récupérer les documentations
et les fournitures logicielles



Développer votre solution



Tester votre solution



Déployer votre solution sur le terrain

ENTRETIEN PRÉALABLE AVEC LE GIE SESAM-VITALE

Tout d'abord, vous pouvez prendre contact avec le GIE SESAM-Vitale afin d'expliquer votre projet à l'adresse suivante :

relations-industriels@sesam-vitale.fr

En fonction de votre projet, le GIE SESAM-Vitale vous conseille sur :

> les différentes solutions **SESAM-Vitale** pouvant être implémentées et les procédures associées :

- une solution fonctionnant sous Windows, Mac ou Linux qui fera l'objet d'un agrément,
- une solution sur un autre OS qui fera l'objet d'une homologation.

> le choix du **référentiel d'homologation adapté** dans le cas d'une solution homologuée (*Dispositif Intégré, Terminal Lecteur Applicatif...*),

> la possibilité **d'intégrer un moteur de facturation SESAM-Vitale** dans votre logiciel métier, vous évitant ainsi de développer entièrement la partie facturation SESAM-Vitale,

> le choix du **lecteur de cartes adapté** en fonction des cas d'usages terrain,

> les **procédures à suivre** pour obtenir les spécifications, les fournitures logicielles, les cartes de tests Vitale et les Cartes de Professionnels de Santé, etc.

Une rencontre peut vous être proposée afin d'affiner votre projet et de traiter des problématiques spécifiques liées à l'architecture de votre solution.



Deux cas de figure

► Développement d'une solution agréée

RÉCUPÉRER LES DOCUMENTATIONS ET LES FOURNITURES LOGICIELLES

Le cahier des charges SESAM-Vitale, les documentations techniques et les fournitures SESAM-Vitale Windows, Mac et Linux sont disponibles sur le portail Industriels sécurisé du GIE SESAM-Vitale.

Pour y avoir accès, vous devez :

> [remplir le formulaire de demande d'accès au portail Industriels.](#)

> et signer le protocole d'agrément avec le CNDA, Centre National de Dépôt et d'Agrément (*voir Etape 4*).

► Développement d'une solution homologuée

RÉCUPÉRER LES DOCUMENTATIONS ET LES FOURNITURES LOGICIELLES

Pour avoir accès au référentiel d'homologation SESAM-Vitale, vous devez :

> [remplir le formulaire de demande de référentiel d'homologation,](#)

> et signer le contrat d'homologation avec le GIE SESAM-Vitale.

Une fois ce contrat d'homologation signé, vous accédez au référentiel d'homologation sur le portail Industriels sécurisé du GIE SESAM-Vitale et vous recevez les cartes Vitale et les Cartes de Professionnels de Santé de tests.

DÉVELOPPER VOTRE SOLUTION

Pendant le développement de votre solution, le Centre de Service du GIE SESAM-Vitale vous propose un support technique (*voir contact page suivante*).

TESTER VOTRE SOLUTION

Pour obtenir l'agrément d'un logiciel d'élaboration de factures électroniques sécurisées et de pièces justificatives numérisées, vous devez signer un protocole d'agrément avec le Centre National de Dépôt et d'Agrément. Une fois ce protocole signé, vous recevez du CNDA les cartes Vitale et les Cartes de Professionnel de Santé (CPS) de tests.

Vous passez ensuite les tests d'agrément SESAM-Vitale avec le CNDA.

Pour plus d'information sur l'agrément SESAM-Vitale : <http://www.cnda-vitale.fr>

TESTER VOTRE SOLUTION

Une fois le développement terminé, vous faites tester votre solution par un laboratoire de tests indépendant référencé par le GIE SESAM-Vitale puis par le CNDA.

Pour plus d'information sur l'homologation SESAM-Vitale : <http://www.sesam-vitale.fr>

DÉPLOYER VOTRE SOLUTION SUR LE TERRAIN

Une fois agréée ou homologuée, votre solution est référencée dans le [catalogue produits](#) du site internet du GIE SESAM-Vitale. Vous pouvez ensuite déployer votre solution sur le terrain.

Infos complémentaires

> Demande des cartes de Professionnels de Santé

Pour pouvoir élaborer des factures électroniques sécurisées et éventuellement des pièces justificatives numérisées, vos clients Professionnels de Santé doivent disposer d'une carte CPx (*CPS, CDE ou CPE en fonction des cas d'utilisation sur le terrain*).

En savoir plus sur le processus de délivrance de cartes de Professionnels de Santé auprès de l'ASIP Santé :

<http://esante.gouv.fr/services/espace-cps/>

> Support du GIE SESAM-Vitale

Pendant le déploiement de votre solution, vous pouvez contacter le GIE SESAM-Vitale si vous rencontrez des problèmes terrain :

e-mail : centre-de-service@sesam-vitale.fr

tel : 02 43 57 42 88

> Suivi chiffré du déploiement

Un suivi du déploiement des solutions est effectué par le GIE SESAM-Vitale.

Les chiffres de déploiement des services SESAM-Vitale et leurs actualités sont également publiés sur le site internet du GIE SESAM-Vitale.

Vous pouvez demander au GIE SESAM-Vitale de publier sur le site internet vos parts de marché de télétransmission factures électroniques sécurisées (*facturation SESAM-Vitale*) et éventuellement de pièces justificatives numérisées (*SCOR*).

> Actualités

Pour recevoir chaque mois les dernières actualités SESAM-Vitale, abonnez-vous à la [lettre d'information](#).



Contact : relations-industriels@sesam-vitale.fr

sesam-vitale



GIE SESAM-Vitale

5 Boulevard Marie et Alexandre Oyon
72019 Le Mans Cedex 2